



**IVRY**  
S/SEINE

# Arrêtés municipaux

## EXTRAIT DU REGISTRE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

**RUE RENE VILLARS (V.C)**  
**RUE LOUIS BERTRAND (R.D.150)**  
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rues René Villars et Louis Bertrand par la société EMOC TP – 20 avenue de la Gare – 77163 Dammartin-Saint-Tigeaux, agissant pour le compte d'ENEDIS – 29 quai de la Révolution – 94140 Alfortville (suppression de branchement),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **3 juillet 2024 à 8 heures 30** jusqu'au **12 juillet 2024 à 17 heures** :

- Rue Louis Bertrand
  - **Neutralisation ponctuelle du trottoir au droit du n°60** : le cheminement des piétons et la circulation des cyclistes seront maintenus, pour chargement/déchargement,
- Rue René Villars
  - **Rue barrée au droit du n°50** :
    - ✓ **La déviation** se fera par la rue Louis Bertrand, l'avenue Maurice Thorez et la rue André Voguet,
    - ✓ **Mise en impasse pour la desserte riveraine uniquement** depuis la rue André Voguet, avec **limitation de vitesse à 30km/h**.

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

#### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

**IVRY**  
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S<sup>ce</sup> Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société EMOC TP – 20 avenue de la Gare – 77163 Dammartin-Saint-Tigeaux.

FAIT EN MAIRIE, LE 30 MAI 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr

LE 31 MAI 2024